



**Association des Maires
de Martinique**

Infos 972



Le Mot du Président

J'ai le plaisir de vous présenter le second numéro de notre newsletter qui outre l'actualité de l'actualité territoriale vous donnera quelques informations sur la vie de notre association et de son programme d'activités.

2019 est une année qui comptera dans la vie de l'Association des Maires de la Martinique. L'an dernier, nous avons fêté le 70ème anniversaire de cette structure qui est une plateforme d'échanges exceptionnelle dans le paysage institutionnel de la Martinique. Ce rôle de porte-parole incontournable des communes et EPCI devant de multiples partenaires économiques, politiques et économiques s'est beaucoup développé ces dernières années au point que la voix, les attentes, les besoins et surtout l'engagement de l'AMM sont amenés à avoir encore plus d'écho dans l'optique des dispositifs suivants : Action publique 2022, Plan Santé 2022, Plan Ambition Bio 2022.

C'est pour mieux préparer ces défis que le Conseil d'Administration de l'AMM a souhaité évaluer et réviser ses statuts lors de sa prochaine Assemblée Générale de manière à introduire plus de souplesse et de partage en vue de parfaire son projet de territoire. Pour cela, deux axes ont été particulièrement traités dans son mode opératoire à savoir, d'une part, une meilleure définition des critères de représentativité des maires et d'autre part, les conditions d'une présence plus efficiente de l'AMM dans le quotidien des maires et présidents d'intercommunalités.

Dans ce numéro, en focus également, notre Assemblée Générale et les prochaines formations organisées en partenariat avec Mairie 2000, l'organisme de formation de l'Association des Maires de France et l'Institut d'études des Politiques Publiques (I.E.P.P.) sur la gestion des cimetières, la réforme de la fonction publique, l'avenir des finances locales et les marchés publics.

Ne tardez plus pour vous inscrire à tous ces événements. Il serait dommage de laisser passer ces occasions de mieux appréhender l'avenir de nos collectivités locales.

De tous ces chantiers initiés, j'en attends la concrétisation d'une vision stratégique claire pour l'AMM basée sur ligne d'actions plus structurée. Cela devrait lui permettre de mieux répondre dans son futur projet de mandature 2020-2026 aux multiples questions qui ne manqueront certainement pas de se poser au niveau du fonctionnement des collectivités.

Maurice BONTE
Président de l'AMM

MUNICIPALE PARTIELLE : MARIE-THERESE CASIMIRIUS, MAIRE DE BASSE-POINTE

Ce dimanche 10 mars 2019 avait lieu une municipale partielle dans la commune de Basse-pointe. Marie-Thérèse Casimirius, maire sortant et conduisant la liste « Dynamique Pointoise » était confrontée à Patrick Mariello, tête de liste de « Ensemble pour réussir Basse-Pointe ». A 18 heures, les premières enveloppes dépouillées donnaient la tendance. Marie-Thérèse Casimirius conserverait son fauteuil de maire. En effet, la liste Dynamique Pointoise arrivait en tête avec 62,75 % des votants contre 37,25 % à Ensemble pour réussir Basse-Pointe.

Interrogée à l'issue du scrutin, Marie-Thérèse Casimirius disait ne pas dormir sur ses lauriers puis qu'elle se préparait déjà pour les échéances municipales de 2020.

L'Association des Maires de la Martinique lui présente toutes ses félicitations et également à son équipe, et lui souhaite un plein succès pour la poursuite de son mandat. Elle en profite pour rendre hommage à la campagne menée par son adversaire, Patrick Mariello.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION NATIONALE DE L'AMF : « LES COMMUNES A L'HONNEUR » OU QUAND LES MAIRES PARTENT A LA RECONQUETE DE

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée l'AMF a lancé une vaste campagne de communication nationale pour « sensibiliser le grand public sur la place et le rôle de la commune et de ses élus ». La première séquence, en novembre 2018, valorisait l'action des maires dans seize grands domaines du quotidien via les supports municipaux et les réseaux sociaux. La seconde, de janvier à septembre 2019, met l'accent sur l'engagement des élus et des agents. Elle est conçue autour de 6 thèmes : entourer, embellir, secourir, éveiller, innover, rassembler.



LE CHEQUE-ENERGIE : QUAND ALLEZ-VOUS LE RECEVOIR ?

Le chèque énergie nouvelle version sera envoyé par vagues successives à tous les foyers éligibles, entre le 25 mars et le 29 avril 2019.

Promesse gouvernementale oblige, le nombre de bénéficiaires du chèque énergie a significativement augmenté cette année : de 3,6 millions, leur nombre est passé à 5,8 millions, au début de l'année. Depuis le 1er janvier 2019, le chèque énergie 2.0 fait donc son apparition dans les foyers concernés. Pour rappel, depuis les annonces du premier ministre Edouard Philippe en novembre, le plafond maximum pour toucher le chèque énergie est passé de 7.700 à 10.700 euros de revenu fiscal de référence par unité de consommation. Son montant a également été rehaussé de 50 euros en moyenne, pour une somme finalement comprise entre 98 et 277 euros. Quant aux 2,2 millions de nouveaux bénéficiaires, le montant du chèque énergie oscillera ainsi entre 48 à 76 euros. A l'instar de 2018, le chèque énergie est adressé automatiquement, sur la base des informations dont dispose le fisc, suite à vos déclarations de revenus. Aucune démarche n'est donc à réaliser pour en bénéficier. Son envoi est étalé sur 5 semaines, à cheval sur les mois de mars et d'avril.

Montant du cheque énergie 2019

	RFR à < 5. 600 euros	5. 600 euros <RFR< 6. 700 euros	6. 700 euros <RFR< 7. 700 euros	7. 700 euros <RFR< 10. 700 euros
1 UC	194 euros	146 euros	98	48
1 <UC< 2	240 euros	176 euros	113	63
2 UC ou +	277 euros	202 euros	126	76

Transition écologique et solidaire, le début des envois est à l'heure actuelle fixé au 25 mars, ce qui permet d'obtenir une estimation de la date de réception pour chaque département d'outre-mer, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Date d'envoi du chèque énergie

Département	Date
Réunion (1er envoi)	Entre le 25 mars et le 1er avril
Guyane (1er envoi)	Entre le 25 mars et le 1er avril
Guadeloupe (1er envoi)	Entre le 25 mars et le 1er avril
Réunion (2eme envoi)	Entre le 2 avril et le 8 avril
Guadeloupe (2eme envoi)	Entre le 2 avril et le 8 avril
Martinique (1er envoi)	Entre le 2 avril et le 8 avril
Réunion (3eme envoie)	Entre le 9 avril et le 15 avril
Guyane (2eme envoi)	Entre le 9 avril et le 15 avril
Guadeloupe (3eme envoi)	Entre le 9 avril et le 15 avril
Martinique (2eme envoi)	Entre le 9 avril et le 15 avril
Réunion (4eme envoi)	Entre le 16 avril et le 22 avril
Guadeloupe (4eme envoi)	Entre le 16 avril et le 22 avril
Martinique (3eme envoi)	Entre le 16 avril et le 22 avril
Réunion (5eme envoi)	Entre le 23 avril et le 29 avril
Guadeloupe (5eme envoi)	Entre le 23 avril et le 29 avril

La première vague d'envois se déroulera donc entre le 25 mars et le 1er avril, la suivante entre le 2 et le 8 avril... Et ainsi de suite jusqu'au 29 avril. A signaler que les départements et région d'outre-mer (DROM) recevront leur chèque sur cinq semaines d'envois, contrairement à la quasi totalité des départements métropolitains, qui seront plus rapidement servis.

Comment utiliser son chèque énergie ?

Cette allocation versée aux ménages fragiles sert principalement à couvrir une partie des dépenses annuelles d'électricité et de gaz. Son utilisation se fait en ligne, sur le site public dédié, ou par courrier en l'envoyant directement au fournisseur. Il permet ainsi de payer directement ses factures auprès de certains fournisseurs d'énergie.

Il est également possible de l'utiliser sous forme de "pré-affectation", au titre des dépenses de l'année à venir.

Deuxième option offerte par le chèque énergie : financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié "Reconnu garant de l'environnement" (RGE). Une liste de ces professionnels, ainsi que des conseils sont recensés par le gouvernement.

LES BREVES

[Avenir du CNFPT et des centres de gestion : les trois piliers de la territoriale veulent être associés](#)

Les présidents des trois piliers de la fonction publique territoriale (CSFPT, CNFPT, FNCDG) appellent, dans une motion commune, à une « discussion ouverte » sur l'avenir des centres de gestion et de l'établissement public de formation. Ils demandent une discussion ouverte avec les pouvoirs publics, souhaitent que le débat se poursuive, et que tous les acteurs du monde territorial puissent participer à cette réflexion. Ils réclament d'être associés à cette restructuration de la FPT car certaines solutions paraissent inadaptées » à leurs yeux.

[Dépôts sauvages : l'Ademe pointe « la mauvaise répartition des compétences et des pouvoirs de police » - La gazette du 08.03.19](#)

La lutte contre les dépôts sauvages est l'une des mesures phares de la feuille de route pour l'économie circulaire. Pour une étude publiée fin février, l'Ademe a récolté 2700 retours d'expérience de collectivités qui serviront à alimenter un référentiel de bonnes pratiques. L'Ademe pointe les difficultés pour poser des sanctions.

[Le vrai coût des services publics : un défi d'efficience ou comment les communes flèchent leurs dépenses – La gazette du 08.03.19](#)

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) a mis en ligne les données financières 2017 des communes. Pour la première fois, elle fait une présentation de ces comptes par fonction, donnant ainsi une première idée des coûts des services publics par habitant et de leur poids dans les budgets communaux, selon les strates des collectivités. Une analyse qui bat en brèche quelques idées reçues. A consulter.

KEZAKO ? LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Un métier d'avenir dans les collectivités

Il n'est pas informaticien mais il suit de près les évolutions technologiques, il n'est pas juriste mais connaît le RGPD (Règlement Général de Protection des Données). Le délégué à la protection des données personnelles (DPO) a un rôle aussi simple à énoncer que complexe à exercer : veiller à la bonne application du RGPD. Désormais obligatoire dans toutes les collectivités et entreprises, il remplit plusieurs missions :

- Sensibiliser les services au principe de la protection des données personnelles,
- Surveiller les projets des collectivités impliquant des données,
- Communiquer avec les Cnil et les usagers,

C'est le pilote de la gestion des données. Voilà pourquoi la compétence essentielle du DPO est de savoir s'entourer de bonnes compétences.

Le DPO est aussi là pour répondre aux questions liées au RGPD. Il répond par exemple à des questions telles que « je mets une newsletter en place, comment puis-je respecter le RGPD ? » ou « une personne me demande d'avoir accès à tel type de données, dois-je les lui donner ? » des questions face auxquelles on demande souvent au DPO d'apporter des solutions opérationnelles, ce qui en fait un métier qui n'est pas dans le théorique. Le rôle du DPO se réinvente donc sans cesse. La donnée est une matière en construction, ce qui rend la fonction de DPO passionnante et en fait un métier d'avenir.

INTERNET : CONSEIL PRATIQUE

Comment éviter de recevoir/transmettre des virus via ma boîte mail ?

- Un anti-virus est indispensable mais il ne vous protège pas de l'ensemble des menaces via courriel. En effet certains virus sont indétectables. Pour éviter les risques, vérifiez l'intégralité de l'adresse e-mail de votre interlocuteur. Fait-il bien partie de votre liste de contact ? Y a-t-il une faute ou un caractère spécial qui s'est glissé dans son nom ou dans celui de votre fournisseur d'accès ? N'ouvrez jamais un email qui comporterait une anomalie de ce type.
- N'ouvrez jamais non plus les pièces jointes qui vous sont adressées sans que vous les attendiez, qu'elles proviennent d'inconnus ou de vos contacts. Elles peuvent être porteuses de virus qui se propagent ainsi d'un terminal à l'autre... Pour les mêmes raisons, ne participez pas aux chaînes de messages porte-bonheur ou de solidarité. Et ne retransmettez pas des fichiers reçus dans le cadre d'envois groupés, même s'il s'agit de groupes d'amis.

L'AGENDA

- [Assemblée Générale de l'Association des Maires de la Martinique \(20 mars 2019\)](#)
- [Séminaire organisé par le CNFPT Martinique](#)
Le rôle des Femmes Noires dans l'Histoire : résistances et affirmation de soi
Décoloniser les imaginaires pour des relations sociales et professionnelles plus harmonieuses
Date : Le 21 mars 2019, de 8 h à 13 h
Lieu : Institut Martiniquais du Sport – 97232 Lamentin
- [Rencontre d'Actualité animée par La Gazette \(2 Avril 2019\)](#)
Le pacte financier et fiscal au cœur de l'avenir intercommunal
Informations pratiques
Date : Le mardi 2 avril de 8h45 à 13h30
Lieu : Ancien Collège, 2 rue du Collège, 82000 Montauban, salle de projection du 1er étage
Participation gratuite : dans la limite des places disponibles
- [Visite de François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France \(12-13 mai 2019\)](#)
- [Formation en gestion funéraire et en gestion des cimetières animée par un conseiller technique de l'AMF \(13 Mai 2019\)](#)
- [Rencontre de la gestion locale \(14 Mai 2019\)](#)
Fin de mandats locaux, dynamique des changements et évolutions du service public local.
Date : le mardi 14 Mai de 08h00 -13h30
Lieu : Hôtel Carayou – 97229 Trois-Ilets
- [Célébration du 15ème anniversaire de la Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique \(C.A.E.S.M.\)](#)